



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

relatif à une demande de crédit de CHF 600'000,--  
pour l'élargissement et la remise en état du  
Pont des Eplatures (Combe-à-l'Ours)

(du 8 février 2006)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

#### **1. PREAMBULE**

Dans le cadre des travaux de construction de la première étape du contournement de la ville de La Chaux-de-Fonds par la route H20 le canton, par l'intermédiaire des Ponts & Chaussées, va procéder à l'élargissement de la chaussée entre le giratoire de la Combe-à-l'Ours et le giratoire du Grillon.

Ces travaux sont indispensables pour inciter les automobilistes venant de la ville à utiliser la H20 depuis le Pont des Eplatures, en évitant l'engorgement de celui-ci.

#### **2. TRAVAUX CONCERNES**

Le projet prévoit de porter la largeur de la chaussée à 10,50 m (3 voies de 3,50 m) contre une largeur de 9 m pour 2 voies de 4,50 m actuellement. Sur la base d'une étude circonstanciée effectuée par un bureau d'ingénieurs mandaté par le service des Ponts & Chaussées, ce dernier a décidé de créer l'élargissement par la transformation du côté Ouest des rampes d'accès et du pont. Le trottoir sera supprimé et remplacé par une banquette. Cette solution ne nécessite qu'une transformation du tablier du pont sans reprise des appuis et des fondations.

La transformation du trottoir nécessitera une démolition et un renforcement partiel de la structure du tablier du pont. Dans la partie de l'élargissement, pour des questions de qualité d'exécution, une bande de 1,50 m du revêtement et de l'étanchéité du pont sera reprise et refaite à neuf par les Ponts & Chaussées.

Le contrôle statique qui a été effectué par le bureau d'ingénieurs permet de conclure que le pont des Eplatures satisfait aux normes de trafic en vigueur dans son état actuel et futur, et surtout permet de supporter le trafic des poids lourds de 40 tonnes.

Les modifications de la rampe Sud entraîneront une réfection du giratoire de la Combe-à-l'Ours. Du côté Nord, l'élargissement de la chaussée ne provoquera qu'une adaptation mineure de la géométrie de la sortie du giratoire du Grillon. Ces travaux sont entièrement pris en charge par les Ponts & Chaussées.

L'ouvrage, une route communale, a été mis en service à l'automne 1983. Depuis lors, il a fait l'objet d'un entretien courant qui n'a révélé aucun dégât à sa structure, si ce n'est une dégradation des joints de dilatation occasionnée principalement par les conditions hivernales que nous subissons chaque année. Le revêtement du pont et de ses rampes n'a jamais été refait.

Voulant profiter des travaux que le service des Ponts & Chaussées va entreprendre et compte tenu de l'âge du pont, de la durée de vie normale d'un revêtement et d'une étanchéité d'ouvrage, soit 25 à 30 ans, et du risque de défauts d'étanchéité qu'entraîne la juxtaposition de travaux neufs sur une vieille structure existante, le Conseil communal se propose de refaire à neuf le solde de l'étanchéité et du revêtement ancien du pont (sur 7,50 m de largeur).

Par la même occasion, et pour des questions d'âge, nous proposons de refaire à neuf également le revêtement bitumineux existant des rampes d'accès.

A ce stade, il convient de mentionner que ces opérations devront de toute façon avoir lieu dans quelques années. Au problème d'avoir par deux fois un chantier sur un passage obligé, donc présentant des problèmes de circulation évidents, s'ajoute celui de dégradations entre partie nouvelle et ancienne, par le fait d'un comportement différent des structures. En présence d'infiltrations, cela pourrait conduire à une dégradation de la structure en béton armé et précontraint, notamment par infiltration d'eau chargée de sel de déverglaçage pouvant attaquer les aciers d'armature.

A ce jour, l'état de l'étanchéité de l'ouvrage sous le revêtement est inconnu. Un examen avec prélèvements et analyses d'échantillons permettra de déterminer précisément la qualité du béton en place et d'établir si des dégradations sont déjà apparues (notamment sous l'étanchéité actuelle) et, cas échéant, de prévoir leur assainissement.

Sur les rampes, la couche d'usure du revêtement sera complètement remise à neuf. Selon l'état des couches de support, celles-ci seront totalement ou partiellement remplacées.

Les joints de dilatation métalliques existants ne donnent plus satisfaction et sont soumis à des contraintes sévères dues au trafic. Ils doivent être remplacés. Il est prévu de mettre en place un système de joint de revêtement continu. Ce système a déjà été appliqué lors de la reconstruction du pont du Grenier. Outre le confort accru qu'il apporte aux usagers, sa construction et son entretien sont simplifiés et il ne s'abîme pas au passage du chasse-neige.

### **Planning**

Les travaux débuteront normalement dans la première quinzaine du mois de mai 2006 et s'achèveront, en principe, à la fin du mois de septembre.

Pendant la durée des travaux, deux pistes du pont seront toujours ouvertes au trafic, sous réserve de travaux nocturnes.

### **3. CONSEQUENCES SUR LES FINANCES**

L'ensemble des prestations à charge de la Commune de La Chaux-de-Fonds est devisé comme suit :

- Réfection revêtement et étanchéité de l'ouvrage	CHF 300'000.-
- Réfection des rampes nord et sud de l'ouvrage	CHF 200'000.-
- Frais de bureau d'étude et de laboratoire	<u>CHF 100'000.-</u>
Total	CHF 600'000.-

Ce montant est inférieur au montant planifié (1 million), mais conforme au budget 2006. Le devis est, à ce stade, purement estimatif. L'inconnue de l'état du tablier sous l'étanchéité peut conduire à une variation significative des frais d'assainissement. Une inspection visuelle sous l'ouvrage nous a cependant permis de ne constater aucun signe permettant de conclure à un défaut majeur d'étanchéité (couloirs), à l'exception des zones près des joints de dilatation.

Si par malheur des dégradations du tablier sous l'étanchéité devaient être repérées lors des investigations sur l'ouvrage, un crédit complémentaire pour financer leur assainissement s'avérerait nécessaire.

Les travaux entrepris par l'Etat représentent le 25% du coût que la Ville devrait prendre à sa charge si ceux-ci étaient différés.

La charge annuelle pour la ville sera de :

Amortissements de 10% sur CHF 600'000.-	CHF 60'000.-
Intérêts 3,8 % <sup>1)</sup>	<u>CHF 22'800.-</u>
soit une charge totale annuelle de	CHF 82'800.-

<sup>1)</sup> taux moyen sur emprunts de la Ville, montant implicitement budgété dès lors que l'investissement l'avait été.

**4. CONSÉQUENCES SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

Pour des questions de commodité, puisque la direction des travaux d'élargissement à charge des Ponts & Chaussées a été confiée à un bureau d'ingénieurs privé, mais aussi pour des raisons de disponibilité de personnel, les Services techniques des Travaux publics devant faire face au départ sans remplacement du responsable des chantiers, il est décidé de confier l'étude et la direction locale des travaux de réfection au même bureau.

**5. RAPPROCHEMENT ET COLLABORATION AVEC LE LOCLE**

Aucune.

**6. ELEMENTS RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La remise à neuf du revêtement de cet ouvrage, ainsi que le contrôle, voire l'assainissement du béton du tablier si cela se révèle nécessaire, permettront d'éviter des dégradations lourdes, donc coûteuses, durant le prochain cycle de vie.

Ce rapport a été soumis à la Commission des Infrastructures qui l'a accepté par 8 voix et 2 abstentions lors de sa séance du 7 février 2006.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Didier Berberat

Le Chancelier:  
Sylvain Jaquenoud

Annexe : plan de situation

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal  
Vu le préavis de la Commission des Infrastructures

a r r ê t e

**Article premier.-** Un crédit de CHF 600'000,- est accordé au Conseil communal pour l'élargissement et la remise en état du Pont des Eplatures (Combe-à-l'Ours).

**Article 2.-** L'investissement sera amorti au taux de 10 %.

**Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

**Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:  
Laurent Iff

Le Secrétaire:  
Jean-Marc Feller

## H20 - Evitement de La Chaux-de-Fonds 1ère étape - Elargissement du pont des Eplatures - Situation

